

Le mouvement européen des femmes roms : le réseau international de femmes roms (IRWN)

par Rita Izsak¹

Introduction

Cette étude a pour but de démontrer l'action menée par une organisation spécifique de femmes roms, le réseau international de femmes roms (IRWN), en faveur des droits des femmes, ainsi que de démontrer le rapport existant entre les mouvements féministes d'intégration et le mouvement rom. L'IRWN est un réseau qui présente une importance particulière, pour autant qu'il constitue la première et la seule organisation-cadre représentant des femmes roms de tous les groupes roms de la plupart des pays européens. Cette étude mentionne également à plusieurs reprises l'Initiative commune des femmes roms (JRWI) qui fait l'objet d'une brève présentation à la fin du document. Bien que ce mouvement ne constitue pas officiellement une ONG, il a joué un rôle prépondérant dans la détermination de l'agenda international pour les femmes roms.

Le contexte de la situation des femmes roms

Cette étude n'a pas pour but d'analyser en détail la situation des femmes roms. Sa seule prétention est de donner une image des principaux problèmes que rencontrent les femmes roms dans leur vie quotidienne. La liste n'est certes pas exhaustive et toutes les communautés de Roms ne sont pas toutes touchées de la même manière mais les femmes roms sont généralement confrontées aux problèmes suivants :

- Double discrimination fondée sur l'ethnicité et sur le genre ;
- Absence d'éducation (de façon à ce que les femmes puissent prendre soin du ménage et d'autres membres de la famille) ;
- Tests de virginité ;

- Difficultés pour avoir accès au système de soins de santé, y compris l'existence des salles de maternité séparées ;
- Mariages précoces et arrangés ;
- Grave danger de faire l'objet d'un trafic ou d'être obligée de se prostituer; et
- Violence domestique.

Il est donc impérieux d'appliquer des politiques et des stratégies ciblées pour atténuer la situation d'extrême vulnérabilité des femmes roms. Du côté positif, il faut signaler que deux membres du Parlement européen sont des femmes roms -- Mme Livia Járóka et Mme. Viktória Mohácsi - toutes deux sont hongroises et s'efforcent de soulever les problèmes relatifs à la situation des femmes roms².

Cette étude de cas décrit les efforts de deux grandes organisations de femmes roms pour faire

1. Rita Izsak est une militante des droits des Roms qui travaille actuellement comme consultante auprès du Groupe de la société civile du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève. Elle a rédigé cet article à titre personnel.

2. Voir le rapport du Parlement européen sur la situation des femmes roms au sein de l'Union européenne, Comité des droits des femmes et de l'égalité des sexes, rapporteur Mme Livia Járóka, février 2006

face à l'oppression, à l'exploitation et à la discrimination dont souffrent les femmes roms dans toute l'Europe.

I. Le Réseau international de femmes roms

L'idée de créer un réseau international de femmes roms (IRWN) est née en novembre 2002 à l'issue d'une réunion tenue à Vienne par des femmes roms et non roms d'une vingtaine de pays européens pour aborder la question de l'accès aux soins de santé dans les communautés roms, et en particulier de la part des femmes roms.³ Au cours de cette réunion, les participants ont évoqué les problèmes rencontrés par les Roms pour avoir accès aux soins de santé, tels que la discrimination, la pauvreté et les mauvaises conditions de vie. Il a été aussi question des coutumes traditionnelles de certaines communautés roms selon lesquelles les femmes n'ont pas le droit de participer à la prise de décision, ce qui se traduit souvent par une restriction de l'accès des fillettes à l'éducation qui a des effets négatifs du point de vue santé. C'est pourquoi les participants ont décidé de mettre en place un réseau international des femmes roms dont l'objectif immédiat est de participer à et de faire pression sur toute conférence intergouvernementale où sera présenté un rapport sur les femmes roms et sur leur accès aux soins de santé.

Lors d'une réunion de suivi, en février 2003, les participants ont élu un comité de coordination provisoire et ont adopté une charte. Une représentante de la communauté sinti suédoise, Soraya Post, a été élue présidente de l'IRWN. Le réseau IRWN a été officiellement lancé le 8 mars 2003, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, afin de démontrer l'engagement de l'organisation vis-à-vis des droits des femmes. Il est composé de membres de chaque communauté rom (Roms, Sintis, Tsiganes et Gens du voyage) provenant de 18 pays européens.

Un fait important à signaler est que le réseau IRWN n'est pas le fruit de la coopération de ré-

seaux déjà existants de groupes de femmes à l'échelle nationale, régionale ou locale ayant déjà des visions et des objectifs bien définis et qui considèrent la fusion comme un moyen de renforcer leur action en vue de la réalisation d'objectifs communs. Il s'agit au contraire d'un groupe de militantes roms qui, à titre individuel, ont mené différentes actions selon leurs capacités et se sont surtout rencontrées à l'occasion de leur participation à différentes conférences internationales.

Statuts de l'IRWN

Les statuts de l'IRWN ont été rédigés par un groupe de membres du conseil de l'IRWN. Les objectifs de l'IRWN, tels qu'ils sont définis dans son mandat, sont les suivants :

Article 4. Les objectifs et les tâches de l'IRWN sont les suivants :

- *Faire pression auprès des gouvernements européens et formuler des recommandations pour améliorer la situation générale des femmes des communautés roms/sintis/gitanes/gens du voyage.*
- *Lutter contre la discrimination individuelle et institutionnelle à tous les niveaux, en particulier en termes de logement, de soins de santé, d'éducation et d'emploi.*
- *Assurer la visibilité des femmes des communautés roms/sintis/gitanes/gens du voyage et mettre au point notre agenda.*
- *Parvenir à faire respecter nos droits humains fondamentaux, objectif qui doit être accessible pour chacun conformément aux instruments internationaux des droits humains.*
- *Veiller à ce que notre culture soit reconnue, respectée et ressourcee.*
- *Collaborer avec les gouvernements afin de résoudre les problèmes des Roms en tenant compte de la perspective des femmes roms.*
- *Encourager toutes les organisations et institutions internationales qui mènent une action*

3. La réunion a été organisée par le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC, aujourd'hui appelé Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne).

au nom des femmes et des Roms à soutenir activement les organisations de femmes roms.

L'article 5 du mandat énumère les activités prévues par le réseau IRWN :

(1) Pour parvenir à ses objectifs et mener son action, le réseau IRWN agira conformément à la Constitution et aux lois françaises, ainsi qu'aux normes régissant toute activité de bien public, en particulier :

1. *Organiser et maintenir des contacts et une interaction avec des organismes juridiques et des personnes physiques en France à l'étranger ;*
2. *Organiser des missions d'enquête, des réseaux de « signalisation » et d'autres mécanismes permettant de surveiller la situation des droits humains de la communauté rom en général ;*
3. *Mettre en place une base de données sur les femmes roms ;*
4. *Réunir des informations concernant la législation internationale et nationale, la jurisprudence et d'autres pratiques relatives au domaine des droits humains ;*
5. *Utiliser tous les moyens juridiques permettant d'apporter un soutien aux personnes physiques et aux organisations sur le territoire français et à l'étranger.*

A l'évidence, ces objectifs et ces activités sont d'ordre plutôt général et ne reflète pas de perspective particulièrement féministe ou biaisée en fonction du sexe, dans la mesure où ils font souvent référence à la situation des droits humains des Roms en général. Ces objectifs prévoient l'amélioration de la situation des femmes et font appel à la collaboration avec les gouvernements afin de « résoudre les problèmes des Roms en tenant compte de la perspective des femmes roms » sans toutefois

expliquer en quoi consiste la perspective des femmes roms ni comment elle sera prise en compte. En outre, bien que mentionnant la collection d'informations sur la législation internationale et nationale dans le domaine des droits humains, le mandat ne fait pas référence aux besoins de données, en particulier de données ventilées en fonction de l'ethnie et du genre, qui sont essentielles pour évaluer la situation des femmes roms.

Le mandat établit également des règles spécifiques pour les membres de l'organisation lors de son assemblée générale, ainsi que pour l'approbation de résolutions, bien que celles-ci soient restées floues jusqu'à présent. L'absence de sensibilisation aux spécificités sexuelles est manifeste dans l'utilisation de références masculines dans le texte du mandat, même si l'IRWN est une organisation de femmes, par exemple : « *tout membre* de l'IRWN peut mettre fin à sa participation de son propre chef moyennant la présentation d'une demande écrite »⁴ (souligné par l'auteur), ou « *le président* de l'IRWN sera élu pour une période de deux ans... »⁵ (soulignée par l'auteur). Finalement, le degré d'accomplissement des objectifs de l'IRWN à la lumière des activités programmées n'a jamais été évalué depuis sa création.

Partenaires de l'IRWN

Depuis la première réunion tenue à Vienne, d'importantes organisations intergouvernementales telles que le Conseil de l'Europe, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et l'EUMC (Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, aujourd'hui appelé Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne) ont assuré l'IRWN de leur soutien. En outre, le Projet Plaidoyer (Advocacy Project)⁶ a organisé une série de sessions de formation avec des membres de l'IRWN afin de les aider à communiquer en tant que réseau « virtuel » et à attribuer clairement les

4. Article 10 (1)

5. Article 23.

6. Le Projet Plaidoyer (Advocacy Project (AP)), ONG basée à Washington, vise à aider les avocats des droits humains à l'échelle communautaire à produire, divulguer et utiliser des informations de manière à promouvoir la justice sociale. L'AP travaille directement avec un nombre choisi d'organisations partenaires et leur offre des services propres à renforcer leur information et leur plaidoyer.

responsabilités opérationnelles. L'IRWN a reçu son premier don le 1er juin 2004, qui a consisté en une somme d'environ 8 000 \$ apportés par le Réseau de financement (*The Funding Network* (TFN)), un groupe de bailleurs de fonds basé à Londres qui prône une approche d'un nouveau type pour encourager le changement social. Cet argent a été utilisé pour acquérir des équipements techniques (ordinateurs, accès à Internet) et pour payer la cotisation des membres au Lobby européen des femmes (*European Women's Lobby*).⁷ Depuis lors, l'IRWN n'a pas collecté de nouveaux fonds, ce qui constitue un des principaux obstacles à la réalisation de ses activités.

Activités de l'IRWN

La première activité publique de l'IRWN a été la publication d'une lettre ouverte, le 3 avril 2003, pour protester contre la stérilisation forcée de femmes roms en Slovaquie. Dans cette lettre, le réseau a également indiqué que les policiers slovaques avaient « intimidé » des femmes roms durant l'investigation.

Comme convenu à la première réunion à Vienne, l'IRWN a participé à la conférence organisée par le Conseil d'Europe en septembre 2003, où a été présenté le rapport « Vaincre les obstacles ».⁸ Celui-ci est le résultat d'une recherche menée dans 15 pays sur l'accès des femmes roms au système de soins de santé. Lors de la réunion, la présidente de l'IRWN, Soraya Post, a fait part de ses préoccupations quant aux mauvaises conditions de santé des Roms, au fait que l'accès aux soins de santé leur est refusé et s'est manifesté choquée par les récents rapports concernant la stérilisation forcée de femmes roms.⁹ Elle a demandé qu'une réunion spéciale soit tenue sur les droits reproductifs et la stérilisation. La présidente de l'IRWN a également participé à une conférence de presse avec le Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe et Mme Simone Veil, ministre française de la santé,

où elle a souligné le besoin urgent de s'attaquer aux problèmes des femmes roms.

L'une des activités et des réalisations les plus visibles de l'IRWN est la communication régulière et la diffusion d'informations réalisées grâce à sa liste de courrier électronique. Bien qu'il soit encore trop tôt pour disposer de statistiques moyennes annuelles, seulement entre mars et septembre 2007, Mme Janette Grönfors, secrétaire et coordinatrice des communications de l'IRWN, a envoyé 120 courriers électroniques d'information à 170 abonnés, dont 60 sont des organisations. Ceux-ci se trouvent essentiellement en Europe mais aussi en Australie, en Amérique du Sud et aux États-Unis.

Dès sa création, l'IRWN a participé à des efforts de lobby à différents niveaux; en tant que tel, le réseau est membre fondateur de la première instance internationale rom élue démocratiquement, le Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV) où il a trois délégués, et est également membre du Lobby européen des femmes où une de ses représentantes assiste à l'assemblée générale. Ces participations sont le résultat de contacts personnels et d'efforts individuels de lobby entrepris par des membres de l'IRWN.

Principaux défis de l'IRWN

Il est important de souligner que, jusqu'à présent, cinq ans après la création de l'IRWN, le réseau n'a pas encore de bureau ni de personnel permanent ni de site Web et n'a aucune ressource financière depuis quelques années. C'est pourquoi l'IRWN ne réalise que très peu d'activités en tant qu'organisation et se limite à présenter des informations et des activités de ses membres. En raison du manque de financement, il a été impossible pour l'IRWN de tenir des réunions et surtout de convoquer son assemblée générale qui, entre autres tâches, était censée élire le président et les

7. La cotisation de membre à l'EWL (500 Euros) a été versée, à titre personnel, par une seule membre du conseil de l'IRWN en 2007, l'organisation n'ayant plus d'argent pour payer cette cotisation.

8. Disponible à l'adresse suivante: ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/arcr/romawomen-rep_en.pdf -

9. Elle a révélé que sa propre mère avait été obligée à se soumettre à une stérilisation en Suède ou à confier ses enfants à un organisme public.

membres du Conseil de l'IRWN tous les deux ans. C'est pourquoi la présidence ainsi que les membres du conseil n'ont pas été confirmés dans leurs fonctions depuis leur élection en 2003.

La communication est également problématique car plusieurs femmes du réseau éprouvent de réelles difficultés à avoir accès à Internet. Un autre obstacle à la réalisation des objectifs est le manque de registres écrits sur le fonctionnement global de l'IRWN (la majeure partie de l'information relative à l'organisation se trouve sur le site Web du Projet Plaidoyer)¹⁰, ce qui complique énormément l'évaluation et de la planification.

Comme mentionnée plus haut, la création de l'IRWN ne découle pas de la coopération de réseaux existant à l'échelle nationale, régionale et locale. Par conséquent, il ne peut avoir le même impact sur la construction du mouvement que d'autres réseaux nés d'efforts d'organisation à la base. Les membres de l'IRWN ont des approches, des perspectives et des expériences différentes en ce qui concerne les droits des Roms. Certains sont plus traditionnels, d'autres plus modernes et progressistes. Certains proviennent de milieux universitaires et d'autres du monde des affaires. Certains font partie des communautés concernées alors que d'autres sont réellement déconnectés des communautés locales. Une militante rom a récemment raconté à l'auteur de cet article la peine et le découragement qu'elle a ressentis lors d'une visite à un campement rom local où les gens n'avaient reçu aucune immunisation depuis 20 ans dans un pays où elle milite depuis plus de 16 ans. Ce qui la tourmente le plus est de se demander si toutes ces années d'activisme avaient réellement servi à quelque chose.¹¹

L'IRWN a du mal à trouver sa place et à définir sa propre idéologie en tant qu'organisation rom

visant à améliorer la situation et la représentation des femmes roms. Ceci a été particulièrement évident lors de la première assemblée générale du FERV, tenue en décembre 2005. Bien que, conformément au principe d'égalité entre les sexes prévu dans le règlement, trois femmes –sur sept candidats- devaient être élues au Comité exécutif, deux femmes seulement sont devenues membres, et ce, malgré le fait qu'il y avait trois candidates qui, normalement, auraient dû être automatiquement élues indépendamment du résultat du scrutin.¹² Lorsque l'auteur de ce document a signalé cette anomalie au président du forum, quelques minutes après l'annonce des résultats du vote, celui-ci lui a répondu directement qu'il était conscient du fait que la norme convenue n'avait pas été respectée mais qu'il fallait « faire certains sacrifices pour préserver l'existence du Forum ».¹³

Ce qui m'a paru le plus préoccupant est le fait qu'un membre du réseau IRWN m'ait demandé de respecter les hommes élus aux postes de dirigeants et de ne pas resquiller sur ce point. Elle a ensuite explicité dans un courrier électronique:

« Je pense que nous devons travailler de façon prudente au sein de notre mouvement et ne pas effrayer nos dirigeants. Je suis sûre que beaucoup de femmes seront incorporées aux commissions de travail du Forum mais je ne pense pas personnellement que l'objectif le plus important soit de parvenir à des postes-clés. A mon avis, l'important est d'être respectées et considérées sur un même pied d'égalité comme militantes roms. Je pense que ceci est la meilleure façon de produire un changement au sein de notre communauté ainsi que dans la communauté majoritaire. » (Nom supprimé)

Ces déclarations rendent compte des principaux défis et des confusions qui entourent l'égalité

10. <http://www.advocacy.net.org/page/irwn>

11. L'auteur souhaite exprimer son opinion à propos du bilan personnel que dressent les militants roms. Elle estime que cette déception et ces préoccupations obéissent au fait que les militants roms s'exigent énormément: ils veulent être à la fois universitaires, travailleurs sociaux, avocats, journalistes, organisateurs de campagnes, médiateurs et orientateurs. L'auteur estime que cela est absolument impossible et que les militants roms doivent accepter le fait qu'il faut se répartir les tâches et que personne ne peut être bon en tout en même temps, sous peine de tomber dans le pessimisme et le doute quant aux réalisations personnelles.

12. Une membre de la communauté des Gens du voyage de Grande-Bretagne, Mme Catherine Beard, n'a pu obtenir de siège car, en fonction du nombre de voix, elle arrivait juste après les sept premiers candidats.

13. Il ajouta que, si je voulais en faire un scandale, que je me lève et m'adresse de vive voix aux personnes présentes pour voir combien d'entre elles prendraient au sérieux mon souci pour la parité entre les sexes.

entre les sexes au sein de la communauté rom. Les générations plus anciennes de femmes roms considèrent et enseignent aux plus jeunes que le fait de respecter et de suivre les dirigeants hommes ainsi que de ne pas les contrarier fait partie de la culture rom. Ceci implique de toute évidence un fossé entre les plus jeunes générations (progressistes) et les générations plus anciennes (conservatrices et traditionnelles) de femmes roms. L'auteur se souvient des déclarations prononcées lors de réunions de l'IRWN par des femmes plus âgées qui affirmaient que les jeunes filles roms qui portaient des pantalons ou avaient perdu leur virginité avant le mariage n'étaient pas de vraies femmes roms et avaient besoin d'orientation.¹⁴

Ces débats doivent faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu du fait que l'IRWN a rejoint, en 2004, la principale organisation cadre de défense des droits des femmes en Europe, le Lobby européen des femmes. Jusqu'à présent (décembre 2007), l'IRWN n'a pas mis à profit sa participation à cette organisation et n'a présenté aucune mention, en raison essentiellement du manque de coopération et des discussions entre les membres de l'IRWN avant les assemblées générales du Lobby européen des femmes. L'IRWN participe donc aux réunions mais sans influencer l'agenda. L'affaire juridique de la stérilisation forcée en République tchèque a toutefois interpellé le Lobby européen des femmes dont le secrétariat a contacté les membres de ce pays et leur a demandé d'intervenir. Au moment de la rédaction de cet article, j'attends toujours le résultat de cette intervention.

II. L'Initiative commune des femmes roms (JRWI) et l'Open Society Institute

La JRWI a fortement influencé l'agenda des droits des femmes roms dans toute l'Europe, sous la

houlette de femmes renommées et respectées telles que Mme Nicoleta Bitu de Roumanie et Mmes Enisa Eminova et Azbija Memedova de Macédoine. L'Initiative a été lancée en 1999 par le Network Women's Programme (NWP) de l'Open Society Institute (OSI), dans le but de promouvoir « les droits humains des femmes, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation en tant que partie intégrante du processus de démocratisation. »¹⁵ La JRWI centre son action sur l'élaboration des politiques, la prise en compte des perspectives féminines dans les principaux mouvements Roms et l'établissement de rapports entre les femmes roms et les mouvements d'intégration des droits des femmes. Chaque année, la JRWI publie des rapports annuels et des stratégies pour lesquels elle dispose d'un budget annuel de quelque 200 000 \$ américains, approuvé par le conseil de l'OSI.

L'une des principales réalisations de la JRWI a été d'établir des contacts avec des militantes roms qui évoluent dans la vie publique et qui cherchent à promouvoir les droits des Roms, en particulier des femmes roms. Cette base de données a plus de 135 entrées de 12 pays différents et est disponible sur Internet.¹⁶ La JRWI a également organisé de nombreux cours et ateliers ainsi qu'un projet sur la virginité qui a été exécuté dans sept pays pour promouvoir la liberté de choix et l'égalité entre les sexes. La JRWI a lancé un autre projet en 2006 dans 11 pays européens pour renforcer le travail en réseau à la base entre les femmes roms.¹⁷ Ce projet a fait appel à plusieurs jeunes femmes roms ayant suivi des études, appelées agents de contact nationaux, qui ont mené des recherches dans leurs pays respectifs sur les lois qui touchent les femmes roms ainsi que sur les politiques dans lesquelles celles-ci sont incluses ou visées. Cette initiative a commencé en novembre 2006 et est encore en cours d'exécution dans la plupart des pays. La recherche réalisée par les agents de contacts nationaux sera publiée en 2008. Les principales activités qui devraient découler de cette recherche sont les suivantes :

14. La perte de la virginité avant le mariage est considérée comme une conséquence néfaste de l'éducation sexuelle que plusieurs femmes roms plus âgées membres de l'IRWN considèrent pernicieuse pour nos jeunes filles.

15. Du site web <http://www.romawomensinitiatives.org/>

16. <http://www.romawomensinitiatives.org/directory.asp>

17. Ces pays sont les suivants: Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Kosovo, Macédoine, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie

- Apporter aux militantes roms une formation dans différents domaines tels que l'égalité entre les sexes et la gestion (Macédoine)
- Mettre en place un réseau national de femmes roms (Albanie)
- Donner une formation à de jeunes femmes roms en matière d'égalité entre les sexes et créer un réseau national. Mettre au point un plan national pour les femmes roms (Bosnie et Herzégovine)
- Amorcer un processus d'éducation sur l'égalité entre les sexes pour les militants et militantes roms dans le cadre de la coopération entre Roms et non Roms (Bulgarie)
- Créer un réseau national de militantes roms, y compris les victimes de la stérilisation forcée (République tchèque)
- Ouvrir des canaux de communication entre les militantes roms et les réseaux qui oeuvrent à l'égalité entre les sexes (Hongrie)
- Mettre au point une stratégie de prise en compte de l'égalité entre les sexes, créer un groupe de travail formel et fournir à ce groupe des conseils techniques sur certaines questions telles que les droits des femmes, l'idéologie des droits humains et la diversité des femmes dans le contexte de la discrimination multiple (Roumanie)
- Soutenir le travail en réseau à l'échelon national entre les militantes roms et les mettre en contact avec des ressources et des réseaux existants (Slovaquie).

Réalisations actuelles de l'IRWN et de la JRWI

1. Faire preuve de solidarité avec d'autres femmes roms – le cas des femmes roms du Kosovo réfugiées en Macédoine

L'IRWN et la JRWI ont adopté plusieurs mesures pour aborder et tenter de pallier la situation des femmes roms réfugiées du Kosovo. En mars 2006, l'IRWN a envoyé une lettre à Mme Catherine Walker, chef du bureau du UNHCR à propos de la situation des Roms du Kosovo réfugiés en Macédoine. Dans cette lettre, l'IRWN fait part de sa

préoccupation pour « la situation des enfants qui n'ont pu fréquenter l'école et ont, par conséquent, perdu des années précieuses de leur vie en termes de construction de leur avenir », ainsi que pour la « situation des femmes roms qui souffrent de ne pas pouvoir subvenir aux besoins les plus élémentaires de leur famille et élever leurs enfants comme il se doit ». L'IRWN a demandé à Mme Walker et d'autres personnalités d'adopter des mesures immédiates pour faire en sorte que les enfants réfugiés puissent fréquenter l'école; d'élaborer et de mener des activités de formation destinées à aider les réfugiés à se réincorporer au marché de l'emploi; et d'améliorer la communication avec les réfugiés en engageant des Roms dûment qualifiés.

Dans sa réponse, Mme Walker signale que le HCR fournit des soins de santé de base (étant donné que ceux-ci ne sont pas fournis par le gouvernement) ; dans le passé, le HCR a également soutenu l'éducation primaire, s'agissant d'un droit dont jouissent tous les enfants, c'est au ministère de l'éducation qu'il incombe de garantir la fréquentation scolaire des enfants réfugiés; qu'il existe une communication fluide entre les réfugiés en Macédoine et le HCR et qu'aucune plainte n'a été formulée dans ce domaine. Il n'est pas question, dans cette correspondance, de la situation spéciale des femmes roms et de la nécessité d'une politique spécifique ciblée sur celles-ci.

En décembre 2006, la JRWI a tenu une réunion à Skopje, Macédoine dans le but de mettre en place le réseau d'agents de contact nationaux dans 11 pays (voir plus haut); les membres ont invité deux réfugiées du Kosovo, Mmes Rozalija Rama et Miradija Gashnjani, à faire part de leurs expériences en tant que réfugiées roms à Skopje. Durant la discussion, les deux femmes ont signalé que les besoins les plus urgents de leur communauté sont du savon, d'autres articles d'hygiène et des vêtements chauds pour les enfants. Les membres de la JRWI avaient d'abord pensé se limiter à offrir une formation et un renforcement des capacités en tant qu'organisation mais, à l'issue d'une longue discussion, ils ont décidé de faire preuve d'une solidarité concrète et d'ouvrir un compte en banque appelé « Fonds de solidarité », ouvert à toutes les donations et destiné à ces femmes. Les membres de la JRWI sont également convenus que les femmes réfugiées décideraient

elles-mêmes de l'utilisation de l'argent réuni.¹⁸ Le 10 mai 2007, le comité des femmes roms réfugiées du Kosovo a tenu une réunion interne pour analyser les besoins et les possibilités de soutenir certaines activités à l'aide des fonds disponibles. Il a été décidé d'organiser et d'offrir gratuitement des coupes de cheveux à tous les réfugiés roms établis à Suto Orizari. A cette fin, les membres ont demandé au bureau du HCR à Skopje de leur permettre d'utiliser l'un des endroits disponibles dans la communauté de Suto Orizari et de l'aménager comme salon de coiffure. La demande a été approuvée le 28 mai 2007.¹⁹

Outre la création du « Fonds de solidarité », la JRWI a envoyé une lettre à toutes les ambassades en Macédoine leur demandant de prendre des mesures urgentes pour remédier à la situation des réfugiés roms du Kosovo en Macédoine.²⁰ La lettre de pétition a été signée par 74 personnes et envoyée à plusieurs ambassades situées en Macédoine. Aucune réponse n'est été reçue à ce jour.

2. Un jalon dans le mouvement féministe rom

Le jalon historique dans le « mouvement » s'est produit en mai 2006 lorsque les participants à une réunion conjointe entre des femmes roms et des membres de l'IRWN et de la JRWI, organisée par l'EUMC, ont commencé à débattre de certains points sensibles tels que les mariages arrangés et les tests de virginité. La divergence d'opinions entre les femmes plus jeunes et les plus âgées a été manifeste. Ces dernières sont opposées à l'éducation sexuelle à l'école et aux relations sexuelles

avant le mariage alors que les plus jeunes prônent la liberté de choix et l'égalité aux hommes. Au terme de longs et riches débats, la réunion a débouché sur les conclusions suivantes qui ont été ratifiées par 26 femmes roms de 10 pays :

- *Il n'existe pas de définition unique de la « vraie » femme rom. Les femmes roms de toute l'Europe présentent autant de diversité que tout autre groupe de femmes dans le monde. Le concept de « vraie femme rom » ou de « femme rom incomplète » n'existe pas.*
- *Nous sommes conscientes de nos différences, nous les acceptons et les valorisons pleinement.*
- *Chacune est libre de choisir son partenaire sur la base de son orientation sexuelle et il n'y aura aucune discrimination contre et/ou exclusion de femmes homo/bisexuelles dans l'agenda des femmes roms.*
- *Nous souhaitons préserver notre culture rom tout en reconnaissant l'existence de pratiques néfastes qui constituent des violations des droits humains des femmes roms.*

La déclaration souligne en outre que: « Les femmes roms reconnaissent l'existence de deux poids deux mesures au sein du mouvement de défense des droits humains des Roms. Ceci ne devrait pas exister. Certaines militantes roms prétendent défendre les droits humains. Mais il est impossible de combattre le racisme au sein d'une société tout en discriminant d'autres personnes pour des raisons liées au sexe au sein d'une communauté. Les participantes à cette réunion a abordé le thème des mariages précoces et arrangés, ainsi que la pratique des tests de virginité²¹ et sont parvenues à la conclusion suivante :

18. Le Fonds de solidarité a été créé le 15 février 2007. Le montant total déposé sur ce compte au 1^{er} juillet 2007 était de 84.540,00 MKD (environ 1 363 €), 3.065 MKD d'apports privés et 81.475 MKD versés par la Joint Roma Women Initiative.

19. Le coiffeur reçoit un salaire de 100€ par mois, le matériel additionnel pour le salon de coiffure coûte 67€.

20. Cette lettre est disponible à l'adresse suivante: <http://www.idebate.org/roma/newsarticle.php?id=966>

21. Les participantes ont défini ces termes de la manière suivante:

Mariage précoce: Mariage entre jeunes de moins de 18 ans. Ces mariages ne sont généralement pas reconnus par l'Etat mais par la communauté. Nous acceptons toutefois que cette décision soit prise librement par des jeunes de 16 ans au moins.

Mariage arrangé/forcé: Une pratique selon laquelle la jeune mariée et le jeune marié sont choisis par les parents et d'autres membres de la famille. Nous reconnaissons toutefois que les mariages arrangés ne sont pas toujours des échecs.

Tests de virginité: Dans certaines régions, on attend des femmes qu'elles restent vierges jusqu'à leur mariage, ce qui doit être attesté par des taches de sang sur les draps.

« [Nous], militantes roms, reconnaissons que ces pratiques portent préjudice aux jeunes femmes et hommes et doivent disparaître. De telles pratiques ne sont pas propres aux Roms mais sont le fait de toute société/communauté patriarcale. S'il est vrai que ces pratiques existent au sein de la communauté, la responsabilité de leur éradication n'incombe pas aux seuls Roms. Nous, défenseurs des droits humains des femmes roms, estimons que la loi doit prévaloir et que la culture ne doit pas être utilisée comme prétexte pour appliquer ce genre de pratiques.

La reconnaissance de cette affirmation est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire du mouvement féministe rom car, pour la première, les femmes roms de différents pays, milieux, groupes et âges font la distinction entre les aspects propres à la culture rom et les traditions propres à une communauté patriarcale contre lesquelles les femmes roms doivent se défendre.

Miss Rom International – une initiative commune pour appeler l'attention sur l'oppression dont les femmes roms font l'objet

Le concours de beauté Miss Rom International est organisé depuis plusieurs années à Skopje, Macédoine, par une station de télévision rom, TV BTR National. La station invite les jeunes femmes et jeunes filles roms ayant au moins 16 ans et pesant

moins de 55 kilos à présenter leur candidature. Le principal organisateur est M. Zoran Dimitrov, qui est non seulement propriétaire de la station de télévision organisatrice (BTR) mais aussi secrétaire général de l'Union internationale romani, fondateur du forum économique rom de Macédoine et membre du Conseil du Centre international rom de Macédoine. En 2005, son projet de concours de beauté a d'abord soulevé les protestations d'une importante militante rom de Macédoine, Mme Enisa Eminova, membre de l'IRWN et de la JRWI, qui a manifesté son désaccord vis-à-vis de ce concours.²² En dépit des protestations, celui-ci a toutefois été organisé cette année-là et les années qui suivirent.

En 2007, le sujet a été abordé de façon plus ouverte sur Internet où non seulement des personnes à titre individuel mais aussi des ONG, notamment l'IRWN, ont également manifesté leur désapprobation.²³ Malgré le caractère tout à fait clair de la plupart des messages, certains commentaires ont alimenté la confusion en faisant appel à des arguments basés sur la culture et sur le comportement souhaité des jeunes filles roms, au lieu de refuser tout simplement le principe des concours de beauté. Dans une déclaration individuelle sur le concours Miss Rom International, la présidente de l'IRWN a signalé :

« Les hommes roms qui tournent le dos à notre culture et à nos traditions ne peuvent prétendre être Roms ! (...) En tant que Rom, vous n'ignorez pas que l'organisation de ce soi-disant concours de beauté va tout à fait à l'encontre de nos tradi-

22. Mme. Eminova a manifesté son désaccord de la façon suivante : « Je comprends que BTR est un moyen de communication qui, en tant que tel, suit ce qui se passe dans le monde et l'imité mais BTR doit également comprendre que ce qui se passe dans le monde n'est pas nécessairement ce qui nous convient le mieux. J'accepte que nous devons, à long terme, apprendre du monde mais je sais aussi que nous avons nos propres histoires que le monde ne connaît pas, en particulier en ce qui concerne les femmes roms dont les noms sont profondément enracinés dans l'histoire et, nous l'espérons, dans la mémoire de quelques personnes. (...) J'attends du principal moyen de communication rom un traitement plus digne vis-à-vis des femmes roms. Nous avons également d'autres choses à dire. Nous ne sommes pas de jolies poupées attendant qu'on nous dise quelle est la plus belle d'entre nous. »

23. L'IRWN a déclaré ce qui suit : « Les femmes roms ont le droit au respect et à la dignité! Elles ont le droit d'avoir une vie indépendante! Elles ont le droit à la joie et au bonheur! Elles n'ont pas besoin d'être évaluées en fonction de leur physique sur la base de critères sortis de magazines de mode. (...) Nous demandons aux hommes roms de nous soutenir dans notre combat contre la discrimination à l'égard des femmes roms. N'espérez pas notre soutien si vous appuyez des attitudes et des manifestations qui discriminent les femmes roms. Vous devez comprendre que le peuple rom est un seul et que l'émancipation du peuple rom ne sera possible que lorsque les femmes roms cesseront d'être opprimées! »

tions. Nos jeunes filles ne peuvent s'exposer comme des objets sexuels. Elles n'ont pas l'obligation de cacher leur corps ni de porter de longues jupes mais ce type de manifestation est tout à fait inacceptable. (...) (C'est avec plaisir que j'enseigne à quiconque le souhaite ou le nécessite le type de comportement considéré comme convenable au sein de la communauté rom). »»

Cette déclaration fait clairement apparaître que la discussion sur la liberté de choix en matière d'habillement et de comportement reste confinée au concept de « Roms authentiques ou pas » et au domaine culturel et que personne ne condamne l'oppression que ce genre de concours de beauté implique pour les femmes, quels que soient les facteurs culturels et ethniques.



Conclusions

En termes de construction de mouvement, une des tâches les plus urgentes est de mettre en place des réseaux locaux/régionaux et nationaux. Cette démarche peut sembler étrange pour autant que le processus naturel consiste, au contraire, à chapeauter l'organisation. Cependant, dans le domaine des droits des Roms, les fonds et le soutien de grands groupes et bailleurs de fonds internationaux ont donné naissance à une constellation d'organisations qui ne sont pas toujours dotées d'une vision et d'objectifs précis, ni même d'une base ferme ou d'un soutien de la communauté. C'est pourquoi les organisations s'attachent surtout à développer leurs effectifs et à collecter des fonds, plutôt qu'à mettre sur pied un mouvement et à mobiliser les communautés roms victimes de graves violations des droits humains. Ceci est également vrai pour les droits des femmes: le renforcement institutionnel et la construction de mouvements passent par un renforcement des capacités et un processus d'autonomisation qui permettent à des groupes importants de femmes de prendre part aux discussions et à l'activisme, de façon à ce que les opinions transmises à l'échelon international reflètent celles de la base ou des membres de la communauté ou son soutien.

L'information présentée ci-dessus rend compte de l'amorce d'un processus consistant à évaluer le rôle des femmes roms au sein de leurs communautés et de la société, ainsi qu'à jeter un regard critique sur l'éducation vis-à-vis des traditions

roms que les anciennes générations transmettent aux jeunes femmes. La déclaration commune des femmes (citée à la page 9) constitue sans nul doute un jalon en ceci parce qu'elle bouscule la position traditionnelle des femmes roms et reflète le souhait des 26 participantes de « dépouiller » la culture rom de tous les éléments qui relèvent de toute communauté patriarcale et qui sont déguisés en traits culturels pour justifier l'oppression et la discrimination dont les femmes font l'objet.

D'une perspective féministe, le plus important pour l'avenir est de faire passer le message, dans toute la société et au sein des communautés roms, que certaines traditions, telles que les tests de virginité ainsi que les mariages arrangés et forcés sont des formes d'oppression de la femme. Elles constituent également une entrave à la liberté de choix et une violation des droits humains contre laquelle il faut s'insurger. Il s'agit d'une situation qui doit être reconnue, en particulier par ceux qui se considèrent militants des droits roms et qui brandissent l'étendard des droits humains au nom de leur communauté. Il est intolérable d'accepter deux poids deux mesures dans ce domaine.

Le problème, comme dans toute communauté minoritaire, est de faire transcender ces problèmes et ces discussions « au-delà des murs de la communauté » et reconnaître que la communauté rom elle-même ne constitue pas un ensemble unique qui parle d'une seule voix. La crainte ne doit pas empêcher les femmes roms de parler de leurs problèmes et de chercher des alliés au sein et hors de leurs communautés.

L'autre question qui se pose est la façon dont les femmes roms peuvent chercher des partenaires et un soutien pour mettre en œuvre leur agenda. Les recherches de la JRWI indiquent que, malheureusement, les mouvements qui prônent l'intégration des droits des femmes incluent rarement la perspective des femmes roms dans leur agenda (ou sinon uniquement dans le cadre de programmes spéciaux conçus pour les Roms).

Par exemple, selon des recherches menées par l'auteur en Hongrie, les organisations des droits des femmes n'ont aucun contact avec des femmes roms susceptibles de les rejoindre et de les aider à mieux cibler les problèmes spécifiques rencontrés par les femmes roms. Cependant, les entrevues réalisées par l'auteur révèlent que ces

organisations féministes sont vraiment disposées à engager des conseillères roms et à commencer à travailler avec les femmes roms pour autant qu'elles puissent identifier et recruter des femmes roms intéressées et qualifiées.

Un autre obstacle est le manque de sensibilisation du mouvement des droits roms lui-même (si mouvement il y a) vis-à-vis de la problématique des femmes. Même si de plus en plus de femmes roms occupent des positions de force,²⁴ il faut bien reconnaître que les problèmes roms sont surtout évoqués par des dirigeants roms masculins, ce qui complique encore plus la prise en compte des questions féminines.

Aujourd'hui que la question des femmes roms est inscrite à l'agenda international des droits humains, il semble toutefois plus facile de trouver des alliés. Le cas de l'IRWN démontre que lorsque les femmes roms de toute l'Europe parviennent à mener une action organisée, leurs problèmes font l'objet d'une attention immédiate. L'IRWN est maintenant connu et réussit même à utiliser son nom pour faire pression en faveur de ses objectifs. L'IRWN doit toutefois consacrer plus de temps et d'efforts à mettre au point un programme clair et intégral, plutôt que se limiter à des interventions ponctuelles et souvent spontanées. Pour ce faire, il faut pouvoir disposer de moyens financiers pour organiser des débats et des réunions, ce qui semble relativement difficile compte tenu du nombre de membres et le fait qu'ils résident dans différents pays d'Europe.

Jusqu'à présent, chaque fois que les membres de l'IRWN ont réussi à se rencontrer, les discussions ont souvent été tendues et conflictuelles, étant donné que ces réunions ne sont pas seule-

ment l'occasion de tenir une simple conversation entre membres, mais surtout d'aborder des thèmes concrets et d'aboutir à des conclusions dans différents domaines en vue d'une conférence ou d'une organisation déterminée. Par conséquent, un objectif à réaliser dans l'avenir est de permettre aux membres de l'IRWN et de la JRWI de se rencontrer et de se parler librement de façon à pouvoir se mettre d'accord sur un programme et une vision claire qui président au fonctionnement des deux organisations et, surtout, à leur future coopération. Ceci est absolument indispensable pour que l'IRWN puisse exercer une réelle influence sur les programmes des organisations-cadres dont il fait partie (EWL, FERV) et jouer un rôle dans l'élaboration de politiques à l'échelle européenne. Cette coopération est également importante à la lumière des différents points forts et points faibles des deux organisations car elle leur permettrait de fonctionner de manière complémentaire. La JRWI possède les capacités requises pour élaborer des rapports annuels et des stratégies, un budget, des bureaux et un personnel ; l'IRWN a, de son côté, une totale autonomie en tant qu'ONG reconnue, ce qui lui permet de réaliser des actions de plaidoyer et de faire pression par le biais des organisations-cadres dont il fait partie.

S'ils réussissent à obtenir le soutien d'organisations donatrices afin d'amorcer un dialogue et de mettre en place un plan d'action concret pour les années à venir, l'IRWN et la JRWI pourront jeter les bases d'un véritable mouvement et seront en mesure de contacter les communautés et les femmes roms dans chacun des pays d'Europe et cette capacité unique leur permettra d'exercer une influence sur la formulation de politiques nationales et européennes visant ou touchant les femmes roms.

24. Notamment, par exemple, les membres du PE citées plus haut; Mme Klara Organova, Plénipotentiaire pour les affaires roms en Slovaquie; et Mme Maria Ionescu, Secrétaire d'état de l'Agence nationale pour les Roms en Roumanie.

■ ANNEXE 1 : Organisation membres de l'IRWN

Albanie

Unioni i RRomeve te Shqiperise "Amaro DRom"

Autriche

Romano Centro

Belgique

Bureau européen d'information sur les Roms, (ONG internationale)

Bulgarie

Forum des jeunes Roms européens, (ONG internationale)
Partenariat des femmes pour le développement

Croatie

Association de femmes roms « Un meilleur avenir »

République tchèque

La Strada
Association civile de la communauté rom

Finlande

Finnish Romani Association, reg.ass
Nevo Roma reg.ass
Romano Missio reg.ass

France

Femmes roms, sintés et kalés
Union Socio-Educative Tzigane d'Aquitaine (USETA)

Grèce

Union panhellénique des Roms pauvres et sans-abri

Hongrie

Association de femmes roms participant à la vie publique
Centre européen des droits des Roms, (ONG internationale)
Fondation Romedia, Hongrie

Irlande

Pavee Point

Israël

Réseau virtuel rom

Kosovo

Fondation pour les réfugiés roms au Kosovo

Lituanie

Centre de la communauté des Roms

Macédoine (Ancienne République yougoslave de Macédoine)

Association de l'Intelligentsia rom
Conseil des Roms B&H
LIL
Télévision macédonienne: Département d'informations roms
RCC DRom Kumanovo
Initiative des femmes roms

Roumanie

Groupe *Initiative Roma Youth Association-Buzau*
Agence pour le développement de la communauté
Romani Bari Botosani
Romano Suno
Association des femmes roms « Pour nos enfants »
Tarna Rom, Moldavie; Union démocratique des Roms

Russie

Roma Ural

Slovaquie

Centre pour les droits humains et civils
Fonds rom européen PAKIV
Ligue des avocats des droits humains

Serbie

«BIBIJA»- Centre des femmes roms
Centre d'éducation rom

Espagne

DRom Kotar Mestipen

Suède

Internationella Romska och Resande Kvinnocenter

Suisse

Centre de contact pour les questions roms IOM
Centre sur les Droits au Logement et les Problèmes d'Expulsion (COHRE)

Ukraine

Congrès des Roms d'Ukraine

Royaume-Uni

Dialogue européen
Groupe d'action national des Gens du voyage (NTAG)



Association nationale de femmes tsiganes
Save the Children

États-Unis d'Amérique
Alliance américaine rom

Pologne

Bureau des institutions démocratiques et des droits humains, roms et sintis;
Organisation des femmes roms en Pologne.

ANNEXE 2: Calendrier des activités de l'IRWN

- 25 novembre 2003** Desmembres finnois de l'IRWN ont organisé une manifestation dans les rues d'Helsinki pour protester contre la déportation de demandeurs d'asile roms en Finlande provenant d'Europe centrale et de l'est
- Janvier 2004** L'IRWN a alerté ses plus de 120 abonnés de l'expulsion de 20 familles roms par une société privée travaillant pour le Conseil de Chelmsford au Royaume-Uni. Un membre de l'IRWN, l'Association nationale de femmes tsiganes du Royaume-Uni, a organisé une campagne de protestation contre le Conseil de Chelmsford auprès de la Police de Chelmsford et de la Commission pour l'égalité raciale. A la suite de cette protestation, la Commissaire principale de la Police de Chelmsford, Mme Julia Jeapes, a ouvert une enquête.
- 1 mars 2004** L'IRWN a envoyé un courrier électronique à M. Romano Prodi, Président de la Commission européenne, à propos de la réduction des bénéfiques sociaux adoptée en Slovaquie qui, touchant une population rom désespérée, s'est traduite par des manifestations et des pillages. Le chef de la division slovaque de la CE, M. Arhi Palosuo, a répondu à l'IRWN que la Commission condamne « le recours à toutes les formes de violence dans les revendications sociales ou autres. »
- En 2004** L'IRWN a protesté contre la déportation, par la police finnoise, de demandeurs d'asile roms en provenance de Slovaquie. Quelque 200 Roms slovaques sont arrivés cette année-là en Finlande et ont été pratiquement tous déportés. Les militants roms affirment que la violence dont ils font l'objet en Slovaquie justifie leur demande d'asile.
- En 2004** L'IRWN a demandé aux membres européens de son réseau de faire pression pour protester contre une nouvelle politique de logement en Grande-Bretagne qui pourrait engendrer une ségrégation à l'encontre des Tsiganes et des Gens du Voyage. Les membres britanniques de l'IRWN ont demandé à tous les membres d'envoyer des lettres de protestation à Mme Yvette Cooper, parlementaire britannique, au bureau du Vice-Premier Ministre.
- Janvier 2005** L'IRWN a envoyé une lettre de protestation pour un incident qui s'est déroulé au Royaume-Uni lorsqu'un groupe de familles de Gens du voyage (Roms), dont une femme âgée et malade, a été réveillé à 4h du matin et délogé au parc de caravanes de Twin Oaks en Herefordshire. Selon des témoins, le mobil home de cette femme a été détruit, alors qu'elle se trouvait encore à l'intérieur, de même que ses deux chaises roulantes. Les membres de la force publique se sont également emparés d'un vieillard qui refusait de sortir, lui cassant les côtes.

8 avril 2005

Une organisation appartenant à l'IRWN (l'Association nationale de femmes tsiganes du Royaume-Uni) a dénoncé le fait que la poursuite de la « politique » d'expulsion des familles tsiganes-Gens du voyage de leurs logements pourrait avoir des conséquences fatales et a demandé l'intervention des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. L'Association des femmes tsiganes du Royaume-Uni a envoyé ce recours à Louise Harbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'à Alvaro Gil-Robles, le Commissaire européen aux droits de l'homme, à l'occasion de la Journée internationale des Roms (8 avril). Ce recours a été présenté au moment où 3 500 familles tsiganes-gens du voyage étaient jetés sur les routes en Grande Bretagne et 500 autres familles des Gens du voyage (*Travelers*) étaient menacés d'expulsion du site de Dale Farm en Sussex.

Réunions de l'IRWN (rencontres entre membres de l'IRWN)

2-4 décembre 2007, Stockholm, Suède, EUMC, Conseil de l'Europe et Gouvernement suédois

« Faire entendre nos voix »

3-4 mars 2006, Vienne, Autriche, EUMC « Table ronde EUMC-Femmes roms »

14-15 octobre 2005, Budapest, Hongrie, Open Society Institute

« Réseau des femmes roms (IRWN) et Modalités de coordination pour les questions liées aux femmes roms »

31 mars –1 avril 2005, Vienne, Autriche, EUMC

« Table ronde avec le Réseau international de femmes roms »

8-9 novembre 2004, Strasbourg, France, Conseil de l'Europe

« Formation en campagnes de lutte contre la discrimination à l'encontre de femmes roms et des gens du voyage »

14-15 décembre 2003, Cambridge, R-U, OSCE

« Formation en modalités de participation effective à la vie publique »

11-12 septembre 2003, Strasbourg, France, EUMC et Conseil de l'Europe

« Conférence sur les femmes roms et l'accès à la santé publique : Garantir un accès effectif »

